



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-109

Date d'affichage : 4 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 22

Votants : 28

Objet : Mise à disposition d'équipements sportifs pour le lycée Geoffroy Saint-Hilaire

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KEÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Maïram SY, Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Fouad EL M'KHANTER Grégoire TURLLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-109-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Région Ile-de-France,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant qu'il convient de signer une convention fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Étampes au profit du lycée Geoffroy Saint-Hilaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la signature d'une convention fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Étampes au profit du lycée Geoffroy Saint-Hilaire. Cette convention précisera les responsabilités réciproques. Elle sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, dans la limite de trois ans. Sa reconduction sera expresse et elle pourra être dénoncée au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle.
- Met les installations sportives à disposition du lycée Geoffroy Saint-Hilaire moyennant une contribution financière forfaitaire calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement au 1^{er} janvier de l'année de validité de la convention. Pour l'année 2025-2026, elle est plafonnée à 8 euros par élève.




Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :15 DEC 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accuse de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-109-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025